

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-sept décembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques,
Maire.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis,
GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine,
PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Monsieur Frédérique GINAS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/11/2024.

RESSOURCES HUMAINES

1. Centre de gestion de l'Ain : adhésion contrat groupe assurances risques statutaires.
2. Embauche d'un agent d'entretien des salles.
3. Embauche d'un agent de gestion et d'état des lieux des salles.

GESTION DU PATRIMOINE

4. Reyssouze et affluents : signature de la convention pour curage des mares suite à appel à candidatures « Haies et mares ».

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. GBA : renouvellement de la convention de prestations communales eau et assainissement.
6. Budget 2024 : état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.
7. Budget 2025 : phase de cadrage.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

8. Banquet des classes du 1^{er} mars 2025 : demande de vin d'honneur et de photocopies couleur.
9. Festival de musique Bresse-Revermont du 6 juillet 2025 : demande de photocopies couleur.
10. SIVOS : projet de dimensionnement et de future organisation des écoles.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

11. Point d'étape.
12. Test d'étanchéité à l'air.
13. Lot équipements : choix de l'entreprise de fourniture et d'installation des équipements scène, sonorisation, lumières et pilotage et vidéo projection.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

14. Point d'étape.

COMMUNICATION

15. Bulletin municipal 2024 : point d'avancement.
16. Cérémonie des vœux du 5 janvier 2025.

RÉSEAUX SECS ET HUMIDES

17. Antenne de téléphonie mobile.

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE

18. Renouvellement de l'autorisation du commerce ambulancier « Arrêt au stand ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 19/11/2024 est lu et adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération

1- Centre de gestion de l'Ain : adhésion contrat groupe assurances risques statutaires.

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, dans le cadre des absences pour maladie des agents de la fonction publique territoriale, le versement des indemnités est du ressort de la collectivité qui continue à verser un salaire à plein traitement pendant 3 mois puis à demi-traitement durant 9 mois.

Le contrat d'assurance statutaire actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2024, le Centre de Gestion de l'Ain a mis en œuvre un marché public d'assurance statutaire. Le Maire annonce que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de ce marché attribué à CNP Assurances / Willis Towers Watson (WTW France) et propose aux collectivités membres de bénéficier des conditions de souscription.

M. le Maire expose que le contrat d'assurance statutaire actuel avait été signé avec la société CNP Assurances / Willis Towers Watson (WTW France) et propose de reconduire l'assurance pour les mêmes garanties.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès ;
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Longue maladie, maladie longue durée ;
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement ;

- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Conditions (garanties, franchises, taux) :

- Garanties IJ 100% ;
- avec franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire et sans franchise en arrêt de travail suite à accident ou maladie professionnelle au taux de 6,50 % ;
- avec base d'assurance sur le traitement indiciaire, la NBI, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités accessoires et RIFSEEP.

CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au changement auprès des compagnies d'assurances pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès ;
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Longue maladie, maladie longue durée ;
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement ;
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Conditions (garanties, franchises, taux) :

- Garanties IJ 100% ;
- avec franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire et sans franchise en arrêt de travail suite à accident ou maladie professionnelle au taux de 6,50 % ;
- avec base d'assurance sur le traitement indiciaire, la NBI, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités accessoires et RIFSEEP.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au changement auprès des compagnies d'assurances pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier

2- Embauche d'un agent d'entretien des salles.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des ressources humaines rappelle que deux appels à candidature ont été publiés pour les postes d'agent d'entretien des salles et d'agent de gestion des salles à raison de 5 heures hebdomadaires pour le premier et 1,5 heure pour le second.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des ressources humaines souligne que les candidats avaient jusqu'au 6 décembre 2024 pour transmettre leur candidature et qu'aucune n'a été reçue.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des ressources humaines informe de la demande de devis pour une prestation de nettoyage, le 20 novembre 2024, à la société ONET qui n'a pas répondu. L'association AIDS (Association Intermédiaire Domicile Services) a transmis une proposition tarifaire à 23,50 € de l'heure (24 € à compter du 1^{er} février 2025) soit un total de 470 € par mois pour 5 heures d'intervention. Les frais d'adhésion d'un montant de 5 € seront portés au 1^{er} janvier 2025 à 10 €.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des ressources humaines présente l'estimatif du coût de la masse salariale pour le poste d'agent d'entretien des salles qui s'élève à 257,39 € par mois pour 5 heures hebdomadaires.

M. le Maire ajoute que le contrat prévoit une intervention de 5 heures par semaine avec l'entretien de la salle des fêtes une fois par mois et le nettoyage des vitres une fois par an. Des frais kilométriques seront également à régler à raison de 0,38 centimes par kilomètre. Il précise qu'il avait déjà été fait appel à cette association pour un remplacement sur le poste d'agent technique.

M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour la signature d'un contrat avec la société AIDS. Les élus, à l'unanimité, acceptent la signature d'un contrat avec la société AIDS pour 5 heures par semaine.

Il est proposé de publier une déclaration de vacance de poste pour 5 heures de ménage à compter du 1^{er} janvier 2025.

3- Embauche d'un agent de gestion et d'état des lieux des salles.

M. le Maire expose qu'il convient également de trouver une solution pour la gestion des états des lieux d'entrée et sortie des locations de salles. Il rapporte que dans d'autres communes ce sont les élus qui se chargent de ces états des lieux. Un élu estime que ce n'est pas le rôle des élus d'effectuer cette tâche et qu'il convient de trouver une solution pérenne.

La gestion des états des lieux d'entrée et sortie sera proposée aux agents techniques. Les horaires devront être fixés durant les heures de travail des agents, il est proposé 13 h 30 le vendredi et le lundi.

M. le Maire explique qu'une liste précise des points à vérifier devra être mise en place pour faciliter la tâche et éviter les oublis.

4- Reyssouze et affluents : signature de la convention pour curage des mares suite à appel à candidatures « Haies et mares ».

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet de création et de restauration de mares et de haies par le syndicat « Reyssouze et affluents » sur les communes de Boissey, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Gorrevod, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Servignat et de la candidature de la commune à cet appel à projet « Haies et Mares ».

M. le Maire rappelle que cet appel à candidature offre aux propriétaires publics ou privés les travaux de création ou de restauration de mares et de haies et que le nombre de projets retenus dépendait des financements obtenus par le syndicat.

M. le Maire indique que les 50 projets sélectionnés sur l'ensemble du territoire concerné ont été retenus et seront financés à 100 % par le syndicat « Reyssouze et affluents » lui-même aidé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui apportera un soutien technique et financier. La commune qui avait postulé pour 5 mares profitera donc de ces soutiens.

M. le Maire présente le programme des travaux envisagés sur les 5 mares :

- mare « de Mons » – 700 m² : curage, plantation héliophytes, clôture ;
- mare « de l'Étanche » – 980 m² : curage, abattage de certains arbres ;
- mare « du Verger » – 100 m² : curage, abattage de certains arbres, adoucissement des pentes, plantation d'héliophytes ;
- mare « de l'étang Varennes » – 430 m² : curage ;
- mare « de Hautes-Varennes » – 480 m² : curage, abattage de certains arbres.

M. le Maire précise qu'un appel à candidature sera lancé par le syndicat « Reyssouze et affluents » à destination des entreprises de terrassement le premier semestre 2025, les travaux devant être exécutés courant du second semestre 2025.

M. le Maire ajoute qu'une délibération doit être prise pour autoriser la signature d'une convention entre la commune et le syndicat « Reyssouze et affluents ». Cette convention précise les engagements du syndicat, à savoir la réalisation des travaux, le suivi des mares pendant les 3 premières années après les travaux et le respect des lieux, des clôtures, des troupeaux... avec obligation de remise en état si nécessaire. Elle précise également les engagements de la commune, à savoir l'autorisation et l'accès aux travaux, l'accès éventuel aux entreprises chargées du suivi de la faune et de la flore 3 et 6 ans après les travaux et la conservation et l'entretien des mares sur une durée de 20 ans selon le programme convenu avec le syndicat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le principe de signature d'une convention pour la restauration de 5 mares dans le cadre de l'appel à candidature « Haies et Mares » initié par le Syndicat « Reyssouze et affluents » sur les parcelles suivantes :

- Mons : parcelle A743 ;
- Étanche : pas de parcelle (triangle à côté de la parcelle C191) ;
- Varennes (Hautes-Varennes) : pas de parcelle (triangle à côté de la parcelle E186) ;
- Varennes (Étang) : pas de parcelle (triangle à côté des parcelles E37 et E824) ;
- Résidence "Le Verger" : parcelle E1445.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de signature d'une convention pour la restauration de 5 mares dans le cadre de l'appel à candidature « Haies et Mares » initié par le Syndicat « Reyssouze et affluents » sur les parcelles suivantes :

- Mons : parcelle A743 ;
- Étanche : pas de parcelle (triangle à côté de la parcelle C191) ;
- Varennes (Hautes-Varennes) : pas de parcelle (triangle à côté de la parcelle E186) ;
- Varennes (Étang) : pas de parcelle (triangle à côté des parcelles E37 et E824) ;
- Résidence "Le Verger" : parcelle E1445.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. le Maire précise que le l'ensemble des travaux sera entièrement pris en charge. Il ajoute que l'EURL BRESSE TERRASSEMENT qui devait effectuer les travaux de curage sur certaines de ces mares depuis plusieurs années n'a pas trouvé les conditions idéales pour les réaliser et a répondu favorablement à la demande de la commune d'intégration des mares concernées à l'appel à candidature « Haies et Mares ».

M. le Maire expose que des demandes d'autorisations d'accès et d'épandage des terres de curage devront être effectuées auprès de propriétaires de terrains situés en périphérie.

M. le Maire informe l'assemblée de la coupe d'arbres qui menaçaient de tomber route du Bois-du-Mont par la société LBSA qui récupérera les troncs. Les abattis seront coupés et évacués cet hiver par l'entreprise locale Mickabois.

5- GBA : renouvellement de la convention de prestations communales eau et assainissement.

M. le Maire rappelle que comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, la convention de prestations communales eau et assainissement arrive à échéance. Grand Bourg Agglomération n'ayant pas encore transmis de proposition de convention, le point est reporté à la prochaine réunion.

6- Budget 2024 : état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

M. le Maire fait un aparté en annonçant l'absence de vote de la loi de finances de l'État et qu'il est par conséquent trop tôt pour savoir quelles seront les dotations versées et les conséquences budgétaires pour les collectivités territoriales.

Une présentation de l'évolution de la dette nationale sur les 40 dernières années sera faite la prochaine fois.

M. le Maire propose une présentation d'un point de situation provisoire du compte administratif au 12 décembre 2024 sachant que toutes les recettes n'ont pas encore été perçues et que toutes les dépenses n'ont pas non plus été réglées.

Mme l'Adjoint déléguée aux finances présente la situation budgétaire :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2022	2023	Budget 2024	2024	Chapitre	Libellé	2022	2023	Budget 2024	2024
011	Charges à caractère général	182 254,72	156 448,16	228 100,00	169 109,48	002	Déficit ou excédent reporté			182 445,37	
012	Charges de personnel	126 238,44	143 878,24	166 600,00	153 795,50	013	Atténuation de charges	300,00			1 372,00
014	Atténuation de produits	5 655,88	1 841,88	1 000,00		042	Opérations d'ordre et transfert entre se	5 171,91			
022	Dépenses imprévues					70	Produits des services	21 334,46	21 116,82	18 900,00	18 439,08
023	Virement à la section d'investissement			129 139,34		73	Impôts et taxes	328 958,00	343 914,00	329 600,00	317 553,00
042	Amortissements	35 085,40	18 996,00	3 230,00	3 228,00	74	Dotations et participations	143 734,68	149 897,13	141 729,00	145 356,27
065	Autres charges courantes	163 455,40	168 468,11	173 410,00	170 491,56	75	Autres produits courants	60 644,67	55 610,09	48 190,00	92 949,49
066	Charges financières	3 795,54	2 916,07	18 885,03	5 993,04	77	Produits exceptionnels	1 825,00	76,00		1 615,83
068	Dotation aux provisions			500,00							
	Total	516 485,38	492 548,46	720 864,37	502 617,58		Total	561 968,72	570 614,04	720 864,37	577 285,67
	Déficit						Excédent	45 483,34	78 065,58		74 668,09

INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2022	2023	Budget 2024	2024	Chapitre	Libellé	2022	2023	Budget 2024	2024
	Opérations	69 005,97	82 492,22	804 372,94	380 324,35		Subventions	15 350,24	3 813,00	687 810,88	263 789,00
OPFI	Opérations Financières (remboursements emprunts / part capital)	105 342,80	60 049,49	100 936,09	82 004,87	OPFI	Opérations Financières (FCTVA, amortissements, taxe aménagement)	196 139,66	74 067,72	217 498,15	84 294,88
	Total	174 348,77	142 541,71	905 309,03	462 329,22		Total	211 489,90	77 880,72	905 309,03	348 083,88
	Déficit		-64 660,99		-114 245,34		Excédent	37 141,13			

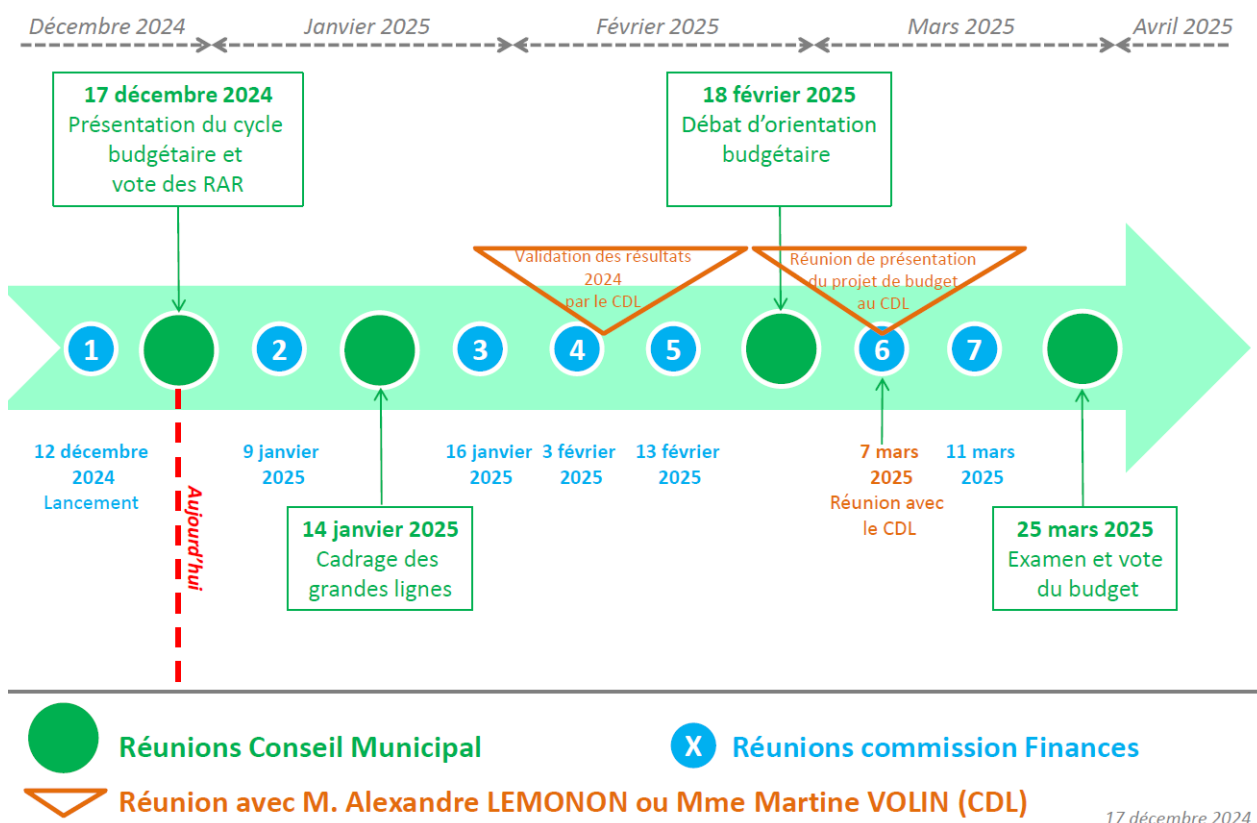
M. le Maire ajoute que l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement doit être établi et présente une 1^{ère} proposition. Cette proposition sera affinée d'ici la fin de l'exercice 2024 pour prendre en compte l'ensemble des dépenses déjà engagées et l'ensemble des recettes déjà notifiées.

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - DÉPENSES / Restes à réaliser							
DEPENSES							
Opération	Libellé	Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
207	Stade municipal - Éclairage et modernisation	63 000,00		63 000,00	21 600,00	41 400,00	20 907,60
215	Matériel espaces verts	1 000,00		1 000,00	954,89	45,11	
217	Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords	1 130,00		1 130,00		1 130,00	
222	Cœur de village - Espace culturel maison COLIN	716 242,94		716 242,94	346 912,60	369 330,34	369 330,34
228	Achat parc BÉVY	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
232	Rematéralisation église			0,00		0,00	
234	Végétalisation cimetière			0,00		0,00	
235	Lotissement des Quinys	1 000,00		1 000,00		1 000,00	
237	Requalification de la mairie			0,00		0,00	
238	Entretien des bois communaux			0,00		0,00	
241	Matériel d'incendie et de défense civile	11 000,00		11 000,00	10 856,76	143,24	
242	Équipement en matériel de sonorisation	1 000,00		1 000,00		1 000,00	
	Total	804 372,94	0,00	804 372,94	380 324,25	424 048,69	390 237,94

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - RECETTES / Restes à réaliser									
RECETTES									
Opération	Libellé	Subventions accordées		Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
		%	Montant						
207	Modernisation et accessibilité stade - DETR	25,00%	27 760,00	27 760,00		27 760,00		27 760,00	27 760,00
	Modernisation et accessibilité stade - ANS					0,00		0,00	
	Modernisation et accessibilité stade - Région	10,00%	11 435,00	11 435,00		11 435,00		11 435,00	11 435,00
	Modernisation et accessibilité stade - Subventions Départem	28,12%	32 160,00	32 151,00		32 151,00	12 860,00	19 291,00	19 291,00
	Modernisation et accessibilité stade - FAFA	10,00%						0,00	
222	Cœur de village - Espace culturel maison COLIN		Emprunt	160 000,00		160 000,00	160 000,00	0,00	
	Maison COLIN - Subvention DETR	25,00%	148 429,88	148 429,88		148 429,88	44 529,00	103 900,88	103 900,88
	Maison COLIN - Subvention Région	15,00%	85 000,00	85 000,00		85 000,00		85 000,00	85 000,00
	Maison COLIN - Subvention Département	15,00%	89 058,00	53 435,00		53 435,00		53 435,00	53 435,00
	Maison COLIN - Fonds de concours PET	25,00%	148 000,00	148 000,00		148 000,00	44 400,00	103 600,00	103 600,00
	Maison COLIN - Subvention ACTEE 2	3,64%	21 600,00	21 600,00		21 600,00		21 600,00	1 600,00
	Participation GBA à adhésion AFL					0,00	2 000,00	-2 000,00	
AFL / Emprunt relais					0,00		0,00		
241	Matériel d'incendie et de défense civile ⁽¹⁾	40,00%	1 141,00						818,92
	Total		564 583,88	687 810,88	0,00	687 810,88	263 789,00	424 021,88	406 840,80

7- Budget 2025 : phase de cadrage.

Monsieur le Maire explique que la commission finances a programmé plusieurs dates pour l'élaboration du budget et présente le calendrier :



8- Banquet des classes du 1^{er} mars 2025 : demande de vin d'honneur et de photocopies couleur.

M. le Maire fait lecture de la demande d'un groupe de bénévoles qui gère l'organisation du traditionnel banquet des classes faute de conscrits et sous-conscrits.

La demande porte sur le vin d'honneur offert par la municipalité, le jour du banquet après la cérémonie au monument aux morts et le défilé, comme traditionnellement.

L'assemblée donne son accord pour offrir un vin d'honneur à l'occasion du banquet des classes en 5 et en 0 le 1^{er} mars 2025.

9- Festival de musique Bresse-Revermont du 6 juillet 2025 : demande de photocopies couleur.

M. le Maire présente la demande du Comité d'organisation du Festival de musique Bresse-Revermont pour la réalisation de copies couleur.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la mise à disposition d'un copieur couleur au Comité d'organisation du Festival de musique Bresse-Revermont du 6 juillet 2025 à Saint-Jean-sur-Reyssouze.

10- SIVOS : projet de dimensionnement et de future organisation des écoles.

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de réorganisation des écoles. Il rappelle que la fermeture d'une classe est d'ores et déjà actée et sera effective à la rentrée de septembre 2025.

Une première réunion, regroupant les élus des 3 conseils municipaux des communes du RPI, a eu lieu le 26 novembre 2024 à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze pour la présentation d'une synthèse de la résidence 2 (phase 1 d'étude du territoire) et le lancement de la phase 2 du projet et plus particulièrement la résidence 3.

Le lendemain 27 novembre 2024, les élus délégués au SIVOS se sont réunis pour travailler sous forme d'ateliers à l'élaboration de différents scénarios de réorganisation du RPI. Quatre propositions sont ressorties de ces travaux :

- fermeture de l'école à Saint-Jean-sur-Reyssouze,
- fermeture de l'école à Saint-Julien-sur-Reyssouze,
- fermeture de l'école à Lescheroux,
- construction d'une école commune pour le RPI.

La 4^{ème} proposition a de suite été éliminée, compte tenu du coût d'une telle réalisation et de l'incapacité financière des communes à porter un projet de cette envergure.

L'idée est de ne pas dépouiller entièrement une commune et de conserver un centre d'intérêt sur chaque commune, soit l'école, soit le centre de loisirs. La commune qui accueillerait le centre de loisirs pourrait aussi à terme accueillir une cuisine centrale qui desservirait les cantines des 2 écoles.

Une seconde réunion de travail, regroupant à nouveau les élus des 3 conseils municipaux, a eu lieu le 10 décembre 2024 avec présentation des différents scénarios.

La fermeture d'une école représenterait une économie d'environ 45 000 € par an, principalement en charges de personnel et en charges d'énergie. Il a été demandé aux élus de réfléchir dans un premier temps à l'aspect judicieux de la fermeture d'un site et dans un second temps à la réorganisation des écoles. Il ressort de ces réflexions que le centre de loisirs doit rester à Saint-Julien-sur-Reyssouze, situé idéalement au centre du territoire et sur un axe de circulation nord-sud en direction de Bourg-en-Bresse. Ce qui impliquerait donc la fermeture de l'école de Saint-Julien-sur-Reyssouze et la répartition des 7 classes restantes entre Lescheroux et Saint-Jean-sur-Reyssouze. La commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze émet des réserves à cette proposition et sollicite plutôt la fermeture d'une classe dans l'une des deux autres communes afin de laisser une année supplémentaire pour chiffrer précisément les économies potentielles du scénario envisagé.

Sachant que les services de l'Éducation Nationale souhaitent une réponse avant le 20 décembre 2024, le Comité Syndical du SIVOS se réunira le 18 décembre 2024 pour délibérer et voter le choix d'un scénario.

Si aucune proposition de fermeture de classe n'était communiquée au DASEN avant le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale prévu fin janvier ou début février 2025, ce sera le DASEN qui décidera de manière unilatérale le site où sera supprimée une classe.

La prochaine réunion qui portera sur la résidence 4 et qui mobilisera les enseignants, les parents d'élèves, les enfants et les élus du SIVOS est programmée le mercredi 15 janvier 2025 à 14 h 00.

M. le Maire sollicite à titre indicatif l'avis des élus, en cas d'absence de solution, sur le maintien ou non du même budget alloué au SIVOS l'année prochaine, rappelant toutefois que la mise en place d'un scénario engendrerait une économie d'environ 35 000 à 45 000 € par an.

Les élus donnent un avis favorable à la reconduction du budget 2024 pour l'année 2025, mais vraiment en cas de dernier recours.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

11- Point d'étape.

M. le Maire présente un point d'avancement des travaux. Les cloisons intérieures sont montées, les travaux d'installation électrique et plomberie ont commencé.

Le façadier n'était pas présent à la réunion, il a néanmoins fait part de difficultés d'approvisionnement en plaques d'aluminium, l'isolation extérieure du bâtiment n'a donc pas débuté.

La porte entre l'espace culturel et le bâtiment annexe est en cours de fabrication, elle sera peut-être terminée et posée d'ici la fin d'année 2024, sinon en tout début 2025.

M. le Maire ajoute que se pose la question du remplacement des menuiseries du bâtiment annexe. Un devis a été fourni par les sociétés "BMA" et "Intérieur Extérieur", les propositions tarifaires sont bien inférieures à celles proposées par la société "Menuiseries BEAL" qui est titulaire du marché pour l'espace culturel. L'Agence Départementale d'Ingénierie doit étudier la possibilité de contractualiser avec une autre entreprise que celle retenue pour le marché de l'espace culturel, pour les travaux du bâtiment annexe non prévus initialement.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine explique que des précisions ont été apportées sur la différence importante de prix des menuiseries dans le compte rendu de la réunion de chantier du 17 décembre. Les menuiseries proposées par la SARL MENUISERIES BEAL sont en bois exotique, oscillo-battantes avec petits bois intermédiaires comme l'existant. Elles sont lasurées et sont garanties 10 ans. Les menuiseries proposées par les autres sociétés sont en pin, simple battant et ne sont pas protégées.

M. le Maire annonce que l'évier en pierre doit être installé cette semaine. La nouvelle poutre de la grande salle qui a pris un peu l'eau sera poncée et des échantillons tests de couleur seront proposés pour choisir le traitement des bois.

Si les délais sont respectés, le nettoyage et la fin de chantier devraient intervenir le 31 mars 2025.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine informe de l'absence de chauffage dans deux locaux (local technique et local de rangement) dans le projet initial et propose la pose d'un serpentin pour y remédier. Un devis complémentaire sera proposé par l'entreprise ARBAN, titulaire du lot Plomberie-chauffage.

Le montant du financement des équipements scéniques, sons et lumières et vidéo projection a été établi à partir des tarifs fournis par la société CORAMA. Il espère qu'une subvention « LEADER » sera obtenue pour ces équipements comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2024.

M. le Maire ajoute qu'une enseigne devra également être mise en place et qu'un choix devra être fait.

M. le Maire annonce qu'à ce jour, le solde théorique de l'opération est d'environ 26 000 € en dessous du montant prévu initialement et présente l'état du plan de financement au 17 décembre 2024. Il précise toutefois qu'il reste encore plusieurs inconnues avant de pouvoir faire un bilan précis et final de l'opération.

Projet Espace Culturel Maison COLIN - Plan de financement - Suivi au 17 décembre 2024

DÉPENSES						RECETTES					
ÉTUDES	Entreprise	Mission	HT	TVA	TTC	SUBVENTIONS	%	Arrêté		Réelle	
								Base	Montant	Base	Montant
	ADIA	AMO	10 350,00	2 070,00	12 420,00	DETR	25,00%	593 719,50	148 429,88	593 719,50	148 429,88
	AKARCHI	MOE	44 100,00	8 820,00	52 920,00	Région	15,91%	534 348,00	85 000,00	534 348,00	85 000,00
	Alpes Contrôles	SPS	2 975,00	595,00	3 570,00	Département	15,00%	593 720,00	89 058,00	593 720,00	89 058,00
	SOCOTEC	CT	3 857,00	771,40	4 628,40	PET	20,00%	740 000,00	148 000,00		148 000,00
	G DIAGS	DAAT	458,34	91,67	550,01	ACTEE 2	3,64%	593 720,00	21 600,00		1 600,00
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 AV	2 609,25	521,85	3 131,10	ADEME					
	CMG MONIN	Bornage	1 227,00	245,40	1 472,40	FIBOIS					
Avenant 2	AKARCHI	Surcoût MOE	5 000,00	1 000,00	6 000,00	Fonds vert					
	ADIA	AMO / suivi chantie	2 700,00	540,00	3 240,00	Patrimoine					
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 PR	3 307,50	661,50	3 969,00	Europe / LEADER	64,00%	38 830,65	24 851,62		
	Voix de l'Ain	Annonces légales	690,00	0,00	690,00						
	Huissiers réunis	Constat vidéo	357,67	71,53	429,20						
	SMACL	Assurances DO	7 063,56	635,73	7 699,29						
	SMACL	Assurances TRC	2 250,37	197,25	2 447,62						
		Imprévus Études	4 000,00	800,00	4 800,00						
		Frais publicité	3 000,00	600,00	3 600,00						
TOTAL ÉTUDES			93 945,69	17 621,33	111 567,02	TOTAL SUBVENTIONS 82,90%		516 939,49		472 087,87	
TRAVAUX						FCTVA					
TRAVAUX	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	FCTVA	Base TTC	%	Montant		
	Romain PERRIER	Lot 01 - Extérieurs	28 455,44	5 691,09	34 146,53	ÉTUDES	91 900,91	16,404%		15 075,42	
	JACQUET-VESSOT	Lot 02 - Maçonnerie	108 768,84	21 753,77	130 522,61	TRAVAUX	581 865,58	16,404%		95 449,23	
	JACQUET-VESSOT	Lot 03 - Charpente	113 208,14	22 641,63	135 849,77	EQ. TECHNIQUES	51 256,46	16,404%		8 408,11	
	BEAL Menuiserie	Lot 04 - Menuiserie	28 228,25	5 645,65	33 873,90	EQ. MOBILIER	7 508,40	16,404%		1 231,68	
	BEAL Menuiserie	Lot 05 - Menuiserie	15 478,20	3 095,64	18 573,84	PROPRIÉTÉ VOISINE Travaux	22 320,00	16,404%		3 661,37	
	GENAUDY	Lot 06 - Plâtrerie pe	66 000,00	13 200,00	79 200,00	Achat	0,00	16,404%		0,00	
	AMVR	Lot 07 - Carrelge Fa	9 964,25	1 992,85	11 957,10	TOTAL FCTVA					123 825,81
	Sarl EPH	Lot 08 - Peintures e	29 129,09	5 825,82	34 954,91	Autres participations					% Montant TTC
	ARBAN	Lot 09 - Plomberie c	57 650,00	11 530,00	69 180,00	Syndicat Saône Veyle Reyssouze / Travaux SAUR		50,000%		1 478,56	
	MICHELARD	Lot 10 - Électricité	17 628,93	3 525,79	21 154,72						
	SERPOLLET	Dévoisement élect.	5 590,94	1 118,19	6 709,13						
	SAUR	Renforcement rése:	2 561,19	512,24	3 073,43						
		Branchements dive:	3 000,00	600,00	3 600,00						
Avenant prévu	Romain PERRIER	Avenant travaux	1 050,79	210,16	1 260,95						
Avenant 1	JACQUET-VESSOT	Avenant plancher a	7 597,05	1 519,41	9 116,46						
Avenant 1	BEAL Menuiserie	Porte loge/annexe	1 729,00	345,80	2 074,80						
TOTAL TRAVAUX			496 040,11	99 208,02	595 248,13	TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS				1 478,56	
DÉPENSES						RECETTES					
ÉQUIPEMENTS	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	FONDS PROPRES	Report	Réel	RAR	Total TTC	
TECHNIQUES		Scène et rideaux	15 236,65	3 047,33	18 283,98	CA 2022		8 716,30	36 283,70		8 716,30
		Sonorisation	10 342,00	2 068,40	12 410,40	CA 2023		56 361,23			56 361,23
		Lumières et pilotage	6 646,00	1 329,20	7 975,20	CA 2024					0,00
		Projection vidéo	6 606,00	1 321,20	7 927,20						
		Limiteur de son									
		Caméra thermique	0,00	0,00	0,00						
		Surcoût inflation	3 883,07	776,61	4 659,68						
TOTAL ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES			42 713,72	8 542,74	51 256,46	TOTAL FONDS PROPRES				65 077,53	
ÉQUIPEMENTS MOBILIER						EMPRUNTS					
ÉQUIPEMENTS MOBILIER	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	Emprunts	Base TTC	%	Montant TTC		
	PRODES	Tables Mange debo	1 240,00	248,00	1 488,00	Emprunts AFL				160 000,00	
	PRODES	Chaises + charriots	3 017,00	603,40	3 620,40	Remb. GBA / Adhésion AFL				2 000,00	
		Divers / enseigne	2 000,00	400,00	2 400,00						
TOTAL ÉQUIPEMENTS MOBILIER			6 257,00	1 251,40	7 508,40	TOTAL EMPRUNTS				162 000,00	
PROPRIÉTÉ VOISINE						ASSURANCES					
PROPRIÉTÉ VOISINE	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	Assurances	Montant				
		Achat	16 500,00	0,00	16 500,00	SMACL / Sinistre				9 126,57	
		Frais notaires, born	3 250,00	0,00	3 250,00	SMACL / Sinistre / Franchise 5 000 €					
		Divers		0,00	0,00						
Avenant 2	JACQUET-VESSOT	Reconstruct. mur ai	8 917,40	1 783,48	10 700,88						
	BEAL Menuiserie	Menuiseries extérie	8 635,00	1 727,00	10 362,00						
	Sarl EPH	Enduit extérieur	1 047,60	209,52	1 257,12						
TOTAL PROPRIÉTÉ VOISINE			38 350,00	3 720,00	42 070,00	TOTAL ASSURANCES				9 126,57	
TOTAL DÉPENSES			677 306,52	130 343,50	807 650,01	TOTAL RECETTES				833 596,35	
SOLDE OPÉRATION					25 946,33 €						
MONTANT INSCRIT AU BUDGET 2024					716 242,94 €						
DISPONIBLE / BUDGET 2024					-26 329,54 €						

M. le Maire fait état du rapport de contrôle de la société Alpes Contrôles concernant l'évacuation des déchets du chantier ainsi que l'installation de l'éclairage dans l'ensemble des zones du chantier.

Objet de la délibération

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média
12- Test d'étanchéité à l'air.

M. le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de création de l'Espace culturel « Maison COLIN » un test d'étanchéité peut être effectué. Ce test permet de détecter les fuites d'air parasites sur l'enveloppe du bâtiment qui sont sources de déperdition de chaleur, de surconsommation d'énergie, de mauvaise qualité de l'air intérieur et d'inconfort pour les occupants. Il peut permettre également de déterminer d'éventuelles malfaçons et une prise en charge de celles-ci par les entreprises concernées.

Ce test s'effectue en deux temps :

- le premier lorsque le bâtiment est hors d'eau et hors d'air,
- le second une fois l'ensemble des travaux terminés.

Le montant de la prestation réalisée par une entreprise spécialisée s'élèverait à environ 1 500 €, un devis doit être transmis par M. CRAMETTE de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

M. le Maire précise qu'il convient de se positionner rapidement, les travaux d'isolation et pose de placo étant déjà bien avancés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER la réalisation d'une mission de contrôle d'étanchéité à l'air.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis qui sera proposé ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 votes pour et 3 abstentions,

ACCEPTER la réalisation d'une mission de contrôle d'étanchéité à l'air.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis qui sera proposé ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média
13- Lot équipements : choix de l'entreprise de fourniture et d'installation des équipements scène, sonorisation, lumières et pilotage et vidéo projection.

M. le Maire annonce peu de retours suite aux nouvelles demandes de devis pour les lots équipement. La société GITEM a transmis un devis pour le lot vidéo projection, ELLIPSE a fait une proposition sur la totalité des lots.

Comme suite à la délibération du 19 novembre 2024, une demande pour la subvention «LEADER» va être déposée avant fin décembre 2024 avec les devis des sociétés CORAMA et ELLIPSE informatique.

Compte tenu du peu de réponses, la décision est reportée.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

14- Point d'étape.

M. le Maire annonce le commencement des travaux avec l'installation des projecteurs sur les 2 premiers poteaux à l'aide de deux nacelles. Les installations des autres projecteurs, y compris celui éclairant le terrain annexe, devraient être achevées en fin de semaine, remise aux normes électriques incluse.

M. le Maire présente un point sur le financement de l'opération au 17 décembre 2024 :

DÉPENSES					RECETTES				
Volet	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC	Subventions	%	Base	Montant	Initial
1	Accessibilité PMR				Subventions notifiées				114 338,70 €
1.1	Cheminement	11 450,00 €	2 290,00 €	13 740,00 €	DETR + bonif. 5% CRTE (État)	25,00%	100 924,49 €	25 240,00 €	27 760,00 €
1.2	Portillon	940,00 €	188,00 €	1 128,00 €	Fonds vert Axe 1 (État)	0,00%		0,00 €	
1.3	Portes vestiaires	6 540,00 €	1 308,00 €	7 848,00 €	Équipements sportifs (Région AURA)	10,00%	100 924,49 €	10 100,00 €	11 435,00 €
1.4	Signalétique	500,00 €	100,00 €	600,00 €	Département de l'Ain	28,12%	100 924,49 €	28 380,00 €	32 160,00 €
1.5	Escalier	800,00 €	160,00 €	960,00 €					
1.6	Sanitaire	870,00 €	174,00 €	1 044,00 €					
1.7	Banque accueil	1 110,00 €	222,00 €	1 332,00 €					
	TOTAL Accessibilité PMR	22 210,00 €	4 442,00 €	26 652,00 €	TOTAL subventions notifiées	63,12%		63 720,00 €	71 355,00 €
2	Éclairage				Subventions en cours de traitement				
2.1	Terrain d'honneur	35 423,00 €	7 084,60 €	42 507,60 €	District Ain Football / Éclairage	10,00%	38 875,80 €	3 887,58 €	6 326,64 €
2.2	Terrain annexe	3 452,80 €	690,56 €	4 143,36 €	ANS	15,00%			13 133,64 €
2.3	Remise aux normes électriques	432,00 €	86,40 €	518,40 €					
	TOTAL Éclairage	39 307,80 €	7 861,56 €	47 169,36 €	TOTAL subventions en cours	25,00%	<i>(3,89 % sur total)</i>	3 887,58 €	19 460,28 €
3	Bâtiment "Club House"								
3.1	Enduits et peintures	17 242,69 €	3 448,54 €	20 691,23 €					
3.2	Carrelage	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €					
	TOTAL Bâtiment "Club House"	20 242,69 €	4 048,54 €	24 291,23 €					
4	City stade								
4.1	Agrès	14 864,00 €	2 972,80 €	17 836,80 €					
4.2	Aire de bien-être	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €					
	TOTAL City stade	15 864,00 €	3 172,80 €	19 036,80 €					
5	Frais annexes								
4.1	Frais divers	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €					
	TOTAL Frais annexes	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €					
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		100 924,49 €	20 184,90 €	121 109,39 €	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES			87 474,36 €	113 322,62 €

Reste à charge théorique final pour la commune (toutes les subventions et FCTVA perçus)

33 635,02 €

23 883,80 €

Reste à charge théorique à aujourd'hui pour la commune (uniquement subventions notifiées et FCTVA perçus)

37 522,60 €

43 344,09 €

M. le Maire précise que la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football est en cours de traitement et qu'elle a reçu un avis favorable au niveau départemental par le District de l'Ain.

Il convient maintenant de relancer les demandes de devis pour les travaux de mise en accessibilité et de rénovation du bâtiment « Club House » ainsi que pour les aménagements du terrain multisports (table de ping-pong, agrès...).

M. le Maire indique que Mme Caroline LIGERON a créé une entreprise de peinture en bâtiments et qu'elle sera contactée pour une demande de devis.

Les prix des différents lots devront être connus pour l'élaboration du budget. La commission patrimoine devra se réunir courant janvier pour planifier l'avancée du projet.

Les élus du CMEJ envisagent éventuellement la réalisation d'une fresque sur la façade ouest du bâtiment « Club House ».

15- Bulletin municipal 2024 : point d'avancement.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication fait un point sur l'avancement de la maquette du bulletin municipal 2024. Il manque encore quelques articles mais le projet avance.

Le bulletin municipal 2024 devrait être distribué dans les boîtes aux lettres avant fin janvier 2025.

16- Cérémonie des vœux du 5 janvier 2025.

M. le Maire annonce la présence de Mme Valérie GUYON pour représenter le Département de l'Ain et de M. Aimé NICOLIER pour Grand Bourg Agglomération.

M. le maire ajoute qu'il convient de définir l'organisation et les différents thèmes abordés (travaux, CCAS...). Une carte de vœux faisant office d'invitation doit également être créée pour ~~envoi~~ distribution dans les boîtes aux lettres avant la cérémonie et pour envoi aux personnalités invitées.

Concernant le vin d'honneur, des commandes seront passées à la société BERROD pour la boisson et « La Trivicourtoise » pour le buffet.

Objet de la délibération

17- Antenne de téléphonie mobile.

M. le Maire rappelle comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2024, que la commission « réseaux secs et humides » a proposé, à la demande de la société FREE Mobile, un classement de cinq terrains répondant aux caractéristiques nécessaires à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. La société a effectué une étude de faisabilité des trois premières propositions à savoir :

- le terrain de la station d'épuration,
- le triangle de « Château Giroud »,
- le triangle de « La Forêt Fumée ».

M. le Maire fait lecture du courriel de la société FREE Mobile concernant le résultat de l'étude. Il ressort que pour répondre au besoin de couverture des 3 points d'intérêt (POI) à couvrir sur la commune et compte tenu du relief vallonné de la commune et du large espacement entre les POI, l'installation d'une antenne de 48 m sur le terrain de la station d'épuration s'avère être la seule solution.

En cas de refus de la commune deux solutions alternatives sont possibles :

- solliciter un arrêté modificatif à la Préfecture pour autoriser l'installation de deux pylônes moins hauts au lieu d'un seul, permettant ainsi de couvrir les 3 POI ;
- renoncer à couvrir un des 3 POI, donc restreindre l'étendue de la couverture communale, en installant un seul pylône moins haut à la station d'épuration.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER l'installation d'un pylône de 48 m sur le terrain de la station d'épuration afin de couvrir toute la commune.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 votes pour et 5 contre,

ACCEPTE l'installation d'un pylône de 48 m sur le terrain de la station d'épuration afin de couvrir toute la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier..

18- Renouvellement de l'autorisation du commerce ambulat « Arrêt au stand ».

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de renouvellement de l'autorisation de stationnement du camion de M. BERODIER pour la vente de plats à emporter le mardi soir sur la place de l'église.

Un arrêté de renouvellement de l'autorisation de stationnement sera pris pour une autorisation jusqu'au 30 avril 2025.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- du courriel de réponse de la SARL PROST BERTHAUD concernant l'avancement des travaux de réparation des studios du bâtiment de l'ancienne cure suite aux dégâts des eaux et de l'absence de réponse de l'entreprise COMTET-PIN ;
- de la demande de la société STATKRAFT pour une présentation d'un projet de parc agrivoltaïque sur la commune ;
- du courriel de relance de la DDT concernant la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- de la prochaine rencontre avec le cabinet Athélia concernant le projet de lotissement des Quinys ;
- de l'avis de classement de la plainte suite au sinistre de bris d'une vitre dans l'école le 25 décembre 2023, l'auteur n'ayant pu être identifié ;
- de l'attribution d'un logement au lotissement SEMCODA situé 39, route du Montcel à Mme DI STEFANO Cathy ;
- de la libération d'un logement au lotissement SEMCODA situé 39, route du Montcel par M. Grégory BONNEFOI ;
- du courrier de l'INSEE informant de la population municipale totale au 1^{er} janvier 2025 de 776 personnes ;
- du courrier de remerciement de la MFR de Bâgé-le-Châtel pour le versement d'une subvention ;

- de l'invitation à l'inauguration des travaux d'aménagements du centre du village de Jayat le 5 janvier 2025 ;
- de l'invitation de la société SOCAFL à un buffet « huîtres » le 23 janvier 2025 ;
- de l'invitation de l'association « La Fraternelle » à son assemblée générale le vendredi 10 janvier 2024 à 20 heures ;
- de la parution de la Gazette de Vescours ;
- de la parution de la Gazette de Vernoux ;
- de la carte de vœux de Mme WILHEM ;
- de la carte de vœux de Mme Sylvie GOY-CHAVENT, Sénatrice de l'Ain.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 38.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 14 janvier 2025 à 20 heures 00.

La secrétaire de séance
Frédérique GINAS

Le Maire
Jacques SALLET